4ème RENCONTRE NATIONALE DU RÉSEAU EUROGUIDANCE FRANCE

« Les outils facilitateurs de la mobilité européenne »

Pourquoi ce thème ?

Le réseau Euroguidance-France a souhaité, dans le cadre de la conférence qui s'est tenue à **Paris le 16 octobre 2014**, aborder **la question des réseaux et des outils européens au service de la mobilité**. En réunissant une centaine de personnes impliquées dans le domaine de l'orientation, le réseau a mis en exergue l'éventail des activités développées en France et en Europe sur cette thématique et leur nécessaire convergence.
Cette journée a permis d'assurer une coopération inter-réseaux devenue indispensable au développement des compétences des praticiens de l'orientation et de la mobilité. Outre la découverte mutuelle des outils et réseaux, elle a mis en évidence la nécessité de travailler ensemble afin de coordonner au mieux les services d'orientation de demain.

La conférence a permis d'organiser :

- une table ronde dédiée aux questions de mobilité européenne (envisagée sous le double prisme des outils et réseaux)
- trois ateliers participatifs pour répondre aux questionnements suivants :
  - ✔ Quels sont les apports des réseaux Euroguidance et Eures au service de la mobilité et de l'emploi ?
  - ✔ En quoi les acquis d'apprentissage permettent-ils d'optimiser les opportunités de mobilité dans un parcours de formation ?
  - ✔ Comment les outils européens optimisent-ils l'insertion professionnelle ?

Les actes de la conférence

SOMMAIRE

Le mot de l'Agence Erasmus+ France ____ P.1
Le mot de la CNCP ____ P.2
Introduction ____ P.3
Table ronde ____ P.4
Atelier 1 ____ P.5
Atelier 2 ____ P.6
Atelier 3 ____ P.7
Europass en quelques chiffres ____ P.9
Actualités du réseau ELGPN ____ P.10

Le mot de l'Agence Erasmus+ France / Education & Formation

Plus que jamais, l'éducation et la formation tout au long de la vie nécessitent des services d'orientation adaptés aux besoins des citoyens afin qu'ils puissent être guidés dans le lacis des formations qui leur sont aujourd'hui proposées.
Les opportunités européennes du programme Erasmus+ sont nombreuses et le besoin d'être guidé, conseillé et accompagné est avéré. Que l'on soit jeune ou moins jeune, que l'on soit déjà formé ou que l'on s'apprête à l'être, que l'on ait déjà acquis un capital de compétences ou que l'on soit en voie de l'acquérir, nous avons tous besoin, à un moment de notre parcours, de professionnels de l'orientation.

Les rencontres nationales Euroguidance, organisées dans le cadre de biennales, sont des moments importants où les acteurs clé de l'orientation se retrouvent et abordent ensemble les enjeux et les questionnements liés à leurs contextes professionnels.

...

Dans un cadre législatif renouvelé, de nouvelles responsabilités ont été offertes aux collectivités régionales pour qu'elles soient des acteurs à part entière de l'orientation. C'est dans ce nouveau contexte politique que le réseau Euroguidance a choisi, cette année, de s'intéresser aux réseaux et outils européens facilitateurs de la mobilité.

Les réseaux et outils existants sont nombreux, et au-delà de leur utilité reconnue depuis longtemps, la question de leur convergence apparait désormais indispensable, pour viser à une meilleure articulation au service du citoyen.

Cette rencontre Euroguidance, organisée conjointement avec le Centre National Europass et la Commission Nationale de la Certification Professionnelle entend démontrer que le rassemblement des acteurs est plus que jamais nécessaire pour ceux qui se forment et ont besoin de notre capacité à les conseiller et à les orienter.
Vous découvrirez dans les pages qui suivent que les synergies entre les réseaux sont évidentes, que les thématiques se croisent et que les initiatives sur les territoires sont en marche pour faire en sorte de décloisonner l'information.

Créer des passerelles entre les différentes structures (qu'elles soient universitaires, issues des missions locales, d'une cité des métiers ou d'associations), est un défi encore plus important à l'heure où les demandes en matière d'orientation augmentent légitimement.
Atteindre cet objectif permettra, nous n'en doutons pas, de répondre à la double demande d'efficacité de court terme, dans les choix de carrière pour tous les bénéficiaires et de pertinence de long terme pour les politiques de l'emploi et de la formation de l'Union.

Antoine Godbert
Directeur de l'Agence Erasmus+ France /
Education & Formation

Le mot de la CNCP

Les différents outils développés et mis en œuvre par la Commission Européenne sont déclinés au plan des États membres. Ils sont avant tout destinés aux citoyens pour promouvoir leur information, ainsi que leur mobilité si celle-ci est souhaitée.
Cette idée pourtant simple à énoncer a été occultée par le foisonnement des textes et des outils qui ont vu le jour et sont souvent mis en œuvre par des entités différentes dans les États membres.
La Commission Européenne travaille depuis quelques années à la convergence et à la cohérence de ces instruments. A cette fin, elle réunit périodiquement les représentants des réseaux qui les mettent en œuvre.
Force est de constater que même récemment, dans de nombreux États, ceux-ci ne se connaissaient pas ou collaboraient très peu.
Cet état de fait est explicable, car de nombreux instruments ont été développés dans une logique de «tuyaux d'orgue», sur des financements distincts. De même, ce ne sont pas systématiquement les mêmes leviers qui sont utilisés pour favoriser une mobilité des citoyens, qui peut intervenir à tous les âges de la vie.
Devant le nombre et la spécificité des dispositifs, il est indispensable que les réseaux se connaissent.
Tout d'abord, pour bien connaître quelles missions sont effectuées et quels moyens d'action sont utilisés pour les mettre en œuvre.
On peut en effet distinguer deux types d'outils : ceux qui concernent directement les personnes, comme les aides à la mobilité, ceux qui constituent des moyens de faire évoluer les systèmes nationaux sans que les citoyens en soient les bénéficiaires directs. Des explications claires sur qui fait quoi, qui peut quoi, et des orientations adéquates permettent de lutter contre le sentiment de maquis des outils communautaires, qui peut être éprouvé par les citoyens.
Il s'agit d'une mission nationale de service public.

De la connaissance découle ensuite assez naturellement la coopération : information réciproque sur ce qui évolue et est susceptible d'avoir des impacts sur les autres réseaux, analyse commune des évolutions stratégiques de la Commission, préparation de positions argumentées des représentants français auprès des instances communautaires, mise en œuvre cohérente.
La coopération peut aussi se traduire par des actions communes, pour le plus grand bénéfice de tous les relais au plan national, ainsi que par le développement d'une expertise nationale partagée pour la participation à des projets internationaux.

Brigitte Bouquet
Rapporteure Générale CNCP

Hervé TILLY,

Sous-directeur des affaires européennes et multilatérales –
Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – DREIC

Hervé Tilly évoque les grandes évolutions de l'UE : une chance d'être à la croisée des chemins. Cette phase de transition et de renouvellement est triple.

Le premier niveau est politique et institutionnel.

Nous avons une nouvelle commission dirigée par Monsieur Jean-Claude Juncker. Cette instance étant un collège, tous les commissaires sont solidairement responsables de leur position pour l'ensemble de la Commission. La nouveauté est dans son organisation puisqu'entre le Président et les commissaires il y a désormais des vice-présidents. Au nombre de sept ils ne sont pas directement chargés d'une DG, mais ils assurent un travail transversal au-dessus de l'ensemble des commissaires, et ont un droit de veto sur le travail des commissaires. Ces vice-présidents sont appelés à jouer un rôle relativement important pouvant aller jusqu'à bloquer certaines initiatives législatives.

Le deuxième niveau est à la fois conjoncturel et structurel.

Conjoncturel d'abord parce que le Président Juncker a annoncé un plan de relance de 700 milliards d'euros sur trois ans pour relancer l'investissement et la croissance. Ce plan pourrait avoir un impact sur nos champs, celui de l'éducation et de l'enseignement et formation professionnels.
Structurel, parce que nous sommes dans la phase de révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 et du cadre stratégique éducation et formation 2020. Le cadre stratégique Education-Formation 2020 est revu sur la base d'un rapport de la Commission, lui-même construit, sur la base des rapports nationaux de chacun des 28 États membres, rapports conçus comme un programme national de réforme spécifique à l'éducation et à la formation. Un deuxième axe pourrait être le resserrement ou l'affinement qualitatif des objectifs 2020.

Le troisième niveau est plus opérationnel, c'est l'ensemble des programmes.

Erasmus+: le nouveau programme pour 2014-2020 avec trois actions clé : mobilité, partenariat et appui à la réforme des politiques. Financièrement, on estime qu'Erasmus pourrait bénéficier jusqu'à 500 000 personnes en France, et plus particulièrement pour les personnes qui ont le moins accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage, etc. Il y a ensuite les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) dont le Fonds Social Européen et le FEDER, le Fonds de Développement Régional. Le FEDER est passé complètement aux régions, mais il y a eu un vrai dialogue entre les rectorats et les régions pour faire en sorte que les priorités des ministres soient bien prises en compte, à savoir la lutte contre le décrochage scolaire et le linéaire éducatif.

Enfin, c'est la « garantie jeunesse », instrument financier pour lequel la Commission a dégagé six milliards sur les deux à trois prochaines années. Cette enveloppe est focalisée sur les NEET (*No Education, Employment, or Training)* ce sont des élèves qui ont « décroché » du système. Sont concernés vingt États membres pour lesquels des régions connaissent un taux de chômage des jeunes très fort. En France, nous sommes sur treize régions, et trois départements dont la Seine-Saint-Denis. Les autres régions ont évidemment vocation à poser les projets dans le cadre du FSE de droit commun.

Table ronde

« Mobilité européenne, outils, réseaux : vers un intérêt commun ? »

Quels outils, actions, réseaux développent une cité des métiers ?

• Erika TSCHANN, Chargée de mission - *Cité des métiers de Mulhouse.*

« A la Cité des métiers de Mulhouse, la particularité est que nous travaillons en étroite collaboration avec l'Arbeitsagentur de Fribourg, notre centre associé. Nous n'avons qu'un seul interlocuteur pour tous les travaux transfrontaliers ce qui simplifie vraiment toutes les actions. Un comité opérationnel regroupe les 14 structures membres qui accueillent, ainsi que quatre structures support : la MEF, la DIRECCTE, la Région Alsace et l'ONISEP. Un axe important sur lequel il travaille est la professionnalisation des conseillers. Nous organisons pour cela des ateliers thématiques, des immersions ainsi que des grandes rencontres entre professionnels. Le centre associé de Fribourg, faisant partie de la Cité des métiers de Mulhouse, participe à ces comités opérationnels ou aux ateliers thématiques.
Nous communiquons notamment au travers de la presse locale (articles rédigés avec notre centre associé), des salons ou manifestations, un site territorial de la Cité des métiers...
Un de nos projets en cours s'adresse à des jeunes des quartiers prioritaires pour qu'ils démarrent une formation en apprentissage avec deux pré-qualifications afin d'augmenter leur niveau de compétence linguistique et pouvoir, dès septembre 2015, démarrer un apprentissage en Allemagne. »

Comment s'organise l'accès à la mobilité dans les missions locales ?

• Karine BRARD-GUILLET, Chargée de mission - *Conseil National des Missions Locales*

« C'est un chantier inépuisable mené par le Groupe Europe International du Conseil National des Missions Locales (CNML), un groupe permanent de capitalisation des bonnes pratiques, dont le but est de travailler sur des cas exemplaires. Ce fut un parcours difficile car il fallait convaincre les conseillers que la mobilité internationale pouvait être un outil au service de l'insertion. Aujourd'hui, 145 missions locales sont investies dans les actions européennes et internationales. On a démontré que ces actions permettent une ouverture, un enrichissement de compétence sociales et constitue un accélérateur de parcours.
L'accueil dans des programmes de mobilité de jeunes avec moins d'opportunités n'est pas quelque chose de facile car le caractère combinatoire des difficultés renforce l'éloignement par rapport au marché du travail et à l'accès au programme. Pour ce public l'accès à la formation ne suffit pas. Si le premier niveau de service est l'information sur l'existence de ces programmes, la liberté d'organisation d'une mission locale lui permet, ensuite, de pouvoir y répondre comme elle le souhaite sur son territoire (par exemple avec la Cité des métiers à Mulhouse ou avec d'autres réseaux comme les réseaux des conseils régionaux, etc.). Après cela, la stratégie des missions locales est de faire en sorte que ces jeunes soient des ambassadeurs de la mobilité. Dix ans après, cela fonctionne, la demande est là. »

Qu'est-ce qui avance en matière de certifications professionnelles à l'échelle européenne ?

• Brigitte BOUQUET, Rapporteure générale - *Commission Nationale de la Certification Professionnelle*

« Le cadre européen des certifications (CEC) a créé un méta-cadre, « vide » mais doté de niveaux décrits sous forme de trois descripteurs. Les États membre (cadres nationaux) sont chargés de rapporter les niveaux de chaque qualification au niveau du CEC. En France, l'enseignement supérieur est dans notre cadre national (par le truchement du RNCP). On est dans un cadre dit « mature » par les collègues ce qui signifie que le pays d'à côté peut savoir à quoi se rapportent nos certifications.
L'aspect très positif du CEC est qu'il permet de développer la connaissance des autres, fondamentale pour avancer car même en utilisant la même langue nous n'avons pas forcément les mêmes qualifications ni le même niveau. Il y a d'ailleurs énormément de *peer learning activities*. J'ai l'impression qu'on en est à la version un et que viendront une version deux puis trois permettant cette mobilité grâce au CEC (acceptant toutes les unités de comptage) etc. On est déjà convenus qu'il fallait adopter une convention pour rédiger les certifications en termes de résultats d'apprentissage (*Learning Outcomes*). Ils ne sont pas forcément encore compris de la même manière dans le système éducatif et dans le système de la formation professionnelle mais ce n'est pas grave car c'est par le dialogue qu'on y arrivera. »

Le cadre de qualification, où en est la situation au Luxembourg ?

• Joseph NOESEN, *Expert en orientation pour le Ministère de l'Education Nationale du Luxembourg*

« La situation au Luxembourg est assez particulière. Ces outils européens nous intéressent car notre taux d'immigration avoisine les 45 %. Chaque jour 200 à 250 000 frontaliers traversent la frontière pour venir travailler. Ceux-ci ont souvent des certifications ou parties de certification et se demandent ce qu'elles valent sur le marché de l'emploi luxembourgeois. Ce marché est «régulé» (au niveau des certifications) puisque pour intégrer une entreprise il faut une certification formelle. Il y a un effort continu à l'échelle de «la grande région» qui est un vivier où nous avons mis en place l'apprentissage transfrontalier. Nous avons également créé un lycée transfrontalier et une école primaire en Allemagne où étudient des Allemands et des Luxembourgeois ainsi que des Français (au lycée transfrontalier).
Concernant le cadre national des « qualifications » (ainsi nommé en luxembourgeois), à la question « En a-t-on besoin (alors que notre système est bien structuré) ? nous avons répondu: « Oui, nous allons élaborer un cadre pour ouvrir ce système très structuré ». C'est la finalité de notre cadre national servant à accueillir toutes les formations (formelles ou non). Nous avons des certifications luxembourgeoises, (mélange de certifications à la française et de certifications types dual-allemand) et y ajoutons également les qualifications non formelles. La déclinaison des formations en acquis d'apprentissage est la condition *sine qua non* pour que cela fonctionne. D'ailleurs, la réforme de la formation professionnelle et celle de l'enseignement général ou secondaire : prévoient la déclinaison en acquis d'apprentissage pour permettre aux personnes en mobilité de faire reconnaître leurs acquis. »

ATELIER 1

« Quels réseaux d'orientation au service de la mobilité européenne et de l'emploi ? »

Intervenants : G. Boscato, Directrice CIO Strasbourg, Euroguidance ; E. Goudard, adjointe DAREIC Académie de Versailles ; J-C Bonnin, pôle emploi international, EURES.

Atelier animé par : I. Dekeister et Y. Couallier, conseillers d'orientation psychologues, CIO Lille et Lyon

Les intervenants réunis ont illustré à partir de leur pratique les réseaux et outils au service de la mobilité européenne pour des parcours allant de l'école jusqu'à l'emploi.

L'atelier a commencé par une intervention de Mme Goudard, déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération. **La mobilité est d'abord abordée sous l'angle des opportunités offertes lors de la scolarité obligatoire aux élèves et professionnels éducatifs.**

Dans l'enseignement scolaire, les DAREIC pilotent, animent et mettent en œuvre la stratégie d'ouverture européenne et internationale. L'académie de Versailles (qui représente 10% des élèves en France) s'occupe également de la carte des langues et des sections linguistiques. De nombreux partenariats d'établissements sont en place (avec l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Pologne…). L'enjeu est maintenant de développer un réseau d'enseignants référents à l'international (ERAI) pour chaque établissement scolaire.

A Strasbourg, le partenariat franco-allemand s'illustre par l'existence de classes bilingues dès la maternelle. Pour trouver des partenaires scolaires en Europe, la plateforme e-twinning s'avère être très performante http://www.etwinning.fr/.

De nombreux enseignants partent en mobilité via le programme J. Verne ou Erasmus +.
Au cours de cet atelier il a été mis en évidence la nécessité de s'appuyer sur le tissu associatif local pour réunir l'éducation formelle et non formelle dans des actions de mobilité.

Mais ultérieurement, la question de la mobilité peut être posée via le prisme de l'emploi. L'orientation consiste alors à analyser la demande du demandeur d'emploi et le conseiller sur sa recherche et la mise en œuvre du projet de mobilité.

EURES, le réseau européen pour l'emploi à l'étranger, repose sur deux piliers : d'un côté, une centaine de conseillers en mobilité qui informent et placent les demandeurs d'emploi, de l'autre le portail internet EURES (2,4 millions d'offres). Pour Pôle emploi international, associé à EURES, le placement est ici la priorité et de nombreux évènements autour du recrutement sont organisés. Contrairement à ce que l'on croit, tous les emplois ne requièrent pas un niveau linguistique élevé et on remarque qu'une expérience de mobilité (quelle qu'en soit le cadre) consolide et permet de revenir avec de nouvelles compétences. Cette plus-value est un atout pour l'insertion future. Certains pays sont moins attractifs mais disposent d'offres à pourvoir : Finlande, Autriche, Estonie… et on peut y parler anglais. En terme de public, Pôle emploi cible les demandeurs d'emploi qui ont plus besoin d'être accompagnés (peu qualifiés, handicapés…), les informe (sur la portabilité des droits par exemple) et les prépare alors que les plus diplômés sont autonomes.
Europass constitue une bonne préparation à l'embauche par la réflexion sur les compétences qu'il suscite mais les pratiques et outils dans le cadre d'un recrutement sont encore très teintés culturellement.

Parallèlement, les questions d'orientation peuvent apparaître tout au long de la vie professionnelle. C'est pourquoi le réseau Euroguidance a pour mission de promouvoir la mobilité en Europe au travers des activités d'orientation tout au long de la vie concernant l'information sur les financements, les systèmes d'éducation et d'orientation, les stages en Europe. Les productions Euroguidance sont nombreuses : divers documents, des supports, des actions de formation, des animations de conférences, des entretiens conseils (*en présentiel et à distance*) mais aussi via les nouveaux canaux (webinars, wiki, RSS).

Euroguidance participe à l'enrichissement de nombreux sites web : euroguidance-france, ma voie pro Europe, Learning Opportunities and Qualifications in Europe (LOQE).
Des interconnexions existent vers des sites ou réseaux européens : EURES, Europass, ELGPN mais aussi vers d'autres sites nationaux informant sur la mobilité : onisep.fr, mavoieproeurope.onisep.fr, monstageenligne.fr (en coopération avec l'Arbeitsagentur allemande pour les offres de stages).

Les témoignages et vidéos sont des médias à privilégier notamment pour informer les élèves de la voie professionnelle.

-> Cet atelier a permis de mettre en évidence les liens entre les structures qui informent sur la mobilité existante au niveau des territoires et ceci dans **un parcours allant de l'école à l'emploi aux différents moments d'orientation**. Des leviers, tels que des partenariats plus aboutis, renforceraient les synergies et la démarche-qualité dans les services rendus par ces structures.

ATELIER 2

En quoi les acquis d'apprentissage permettent-ils d'optimiser les opportunités de mobilité dans un parcours de formation ?

Intervenants : S. Bonichon, expert de Bologne 2009-2013 ; H. Marande, expert ECVET ; R. Bettencourt, secrétaire général Eurodyssée.

Atelier animé par : R. Roussel, Centre Inffo et E. Kunze, Carif PACA

Une nouvelle approche a été amorcée par l'Union européenne, à partir des learning outcomes, à savoir les acquis de l'apprentissage et donc les résultats de la formation.
C'est une approche également novatrice pour les concepteurs de programmes, pour les pédagogues parce qu'on va construire les cursus de formation et les programmes de formation avec cet objectif d'acquis d'apprentissage. En clair, une nouvelle approche de la construction des parcours et notamment une approche par modularisation, c'est-à-dire par unités d'enseignement. Et c'est un peu ce qui se profile à travers justement tous les travaux qui ont été entrepris et qui ont encore lieu aujourd'hui pour la mise en place des ECTS et des ECVET.

Parmi les outils du processus de Bologne, **l'ECTS, European Credits Transfer System, est un système centré sur l'apprenant : ce qu'un étudiant sait, comprend et est capable de faire à l'issue de la formation.**
Mais pour réaliser un grand espace de l'enseignement supérieur, il a fallu mettre en place d'autres dispositifs que le système ECTS. C'est notamment le cadre européen de certification. Quant au système européen de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnelle (ECVET), il s'insère dans un espace européen des compétences et des certifications en cours d'émergence. Deux objectifs ont été assignés à ECVET : la mobilité pour tous d'une part, et l'apprentissage tout au long de la vie d'autre part ceci, en vue de la reconnaissance d'acquis d'apprentissages permettant l'obtention d'une certification.

ECVET vise notamment à donner un niveau à ces acquis d'apprentissage. C'est donc un cadre technique qui permet le transfert, la reconnaissance et l'accumulation des crédits d'apprentissage ; un crédit d'apprentissage étant un acquis d'apprentissage validé lors d'une mobilité.
ECVET assure une confiance basée sur des éléments conventionnels ou contractuels entre deux partenaires ou deux institutions. Il s'agit d'évaluer les acquis d'apprentissage, de les valider ou de les reconnaître. Il s'agit également de pouvoir les capitaliser en vue de l'obtention d'une certification.
ECVET reste un cadre. Il n'est pas obligatoire de mobiliser l'intégralité des spécifications techniques qui figurent dans ce cadre. Les notions de transparence et de confiance mutuelle sont très importantes. Elles figurent au cœur de la démarche. L'idée-force d'ECVET consiste à créer une zone de confiance mutuelle.

Eurodyssée est, quant à lui, un programme qui lie des régions européennes et non les États. Sa présidence est tournante. Elle est actuellement portée par la région Ile-de-France. Eurodyssée s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, lesquels peuvent partir dans une autre région européenne pendant 3 à 7 mois. La dernière enquête réalisée auprès du public concerné, révèle que plus de la moitié des jeunes trouve un travail à l'issue du parcours dans le cadre d'Eurodyssée. Les autres sont, pour beaucoup, des jeunes qui n'avaient pas de qualification initiale, et qui ont repris leurs études par la suite. Eurodyssée permet, également, aux jeunes de gagner en autonomie. D'ailleurs, entre 10 et 15 % d'entre eux restent vivre dans la région de destination. Pour rejoindre Eurodyssée, une région doit prendre contact avec le secrétariat, dédier une ressource au suivi de ce dispositif et disposer de réserves pour verser des bourses et financer des mobilités.

En conclusion, tous ces programmes et dispositifs peuvent cohabiter. Des milliers de jeunes partent à l'étranger. Une nouvelle génération émerge. Elle a envie de « bouger ». Il est donc important de nouer des alliances. »

ATELIER 3

Comment les outils européens optimisent-ils l'insertion professionnelle ?

Intervenants : O. Legeard, Université Franche-Comté ; I. Llantia-Suhard, Université de Toulouse ; E. Zamorano, ENIC/NARIC

Atelier animé par : E. Delalande, L. Lascrou, chargés de développement, Agence Erasmus+ France

Dans l'atelier ont été invités le Centre National Europass pour une présentation du portefeuille européen de compétences, l'université de Toulouse1 Capitole, en tant que pilote national du consortium universitaire du Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC), l'université de Franche comté à l'initiative d'une démarche novatrice pour le Supplément au Diplôme et le centre ENIC/NARIC, en charge de la comparabilité des diplômes en France.

Europass créé en 2004, vise la création d'un cadre communautaire pour la transparence des qualifications et des compétences en Europe.
L'objectif est d'encourager la mobilité géographique ou professionnelle des citoyens à l'aide de 5 documents qui composent un portefeuille de compétences : un CV, un Passeport de langue, un Europass Mobilité, un Supplément au Diplôme et un Supplément au Certificat.
Depuis sa création, Europass s'est modernisé pour proposer aujourd'hui aux utilisateurs un portefeuille de compétences électronique performant et en phase avec les besoins actuels liés à l'apparition des nouvelles technologies. Les citoyens peuvent se constituer un portfolio modulable contenant les différents documents Europass mais aussi tous types de documents (copies de diplômes, attestations de travail, lettre de recommandation etc.) qui combiné à un CV apportent la preuve des compétences et des qualifications décrites.

Récemment deux autres nouveautés ont été proposées: un éditeur en ligne pour la rédaction de lettres de motivation et l'interopérabilité technique qui permet d'importer ou d'exporter les éléments saisis du CV vers d'autres CVthèque (Viadeo, Linkdin) ou portail de l'emploi (Eures).
D'autres portfolios existent au niveau national.

Le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) créé en 2007 est animé et piloté par un consortium d'universités. Le dispositif regroupe aujourd'hui 35 universités françaises.
Le PEC a pour objectif d'accompagner les étudiants de l'université à la vie active. Dès la première année, les étudiants doivent se préparer aux enjeux de l'insertion professionnelle. En s'appropriant la démarche réflexive de valorisation de leurs expériences et compétences, ils sont amenés à faire le point sur leurs expériences de formation, personnelles et professionnelles pour repérer leurs atouts et ainsi à mieux définir leurs compétences.
La valorisation des expériences en termes de compétences est un véritable exercice qui nécessite un accompagnement tout au long des moments clés d'un cursus (poursuite d'études, réorientation, alternance, stages, mobilité, insertion…). La démarche est ainsi soutenue et animée par des accompagnateurs, des enseignants, des intervenants formés et encadrés par des équipes ressources (Suio-ip, Formation continue, BAIP…). Aujourd'hui il s'inscrit dans les « modules vie professionnelle » unités d'enseignement « projet professionnel » mais aussi dans les disciplines et les contextes pédagogiques (td, cours, gestion de projet). Il sous-tend la mise en œuvre des approches compétences dans les formations universitaires.

En termes d'efficacité, le « **supplément au diplôme** » se généralise partout en Europe. Ce document européen mis en place dans le cadre du processus de Bologne permet de décrire les compétences acquises par un diplômé lors de sa formation. Il décrit non seulement les objectifs et les contenus académiques mais surtout les résultats d'apprentissage acquis. Véritable vecteur de mobilité professionnelle, il favorise les poursuites et/ou les reprises d'études, la Formation Tout au Long de la Vie et l'insertion professionnelle.
Il a fait l'objet d'un travail particulièrement innovant par l'université de Franche-comté notamment pour remplir la rubrique 6 : « Informations complémentaires ». Cette rubrique permet de mettre en valeur le parcours individuel de l'étudiant. Un travail de paramétrage d'Apogée a été réalisé avec la scolarité afin d'automatiser la saisie de cette rubrique. Une application permet aux étudiants et aux différents services de l'université de saisir toutes les expériences formatrices vécues dans le cadre universitaire : projets associatifs, engagements citoyens ou civiques, stages de langues, séjours à l'étranger, organisation d'événements culturels,

pratique sportive … Ces informations une fois contrôlées et validées sont intégrées dans Apogée et figurent ainsi lors de l'édition du Supplément au Diplôme. Les expériences du diplômé sont ainsi valorisées dans les démarches de mobilité internationale ou d'insertion professionnelle.
Au-delà du service rendu aux étudiants, cette démarche a permis également aux enseignants de faire évoluer leur perception de l'insertion professionnelle et envisager de nouvelles perspectives. En faisant travailler les étudiants sur l'expression et la formulation des compétences qu'ils acquièrent dans leur formation, en les incitant à faire le lien entre les connaissances académiques et leurs expériences ils deviennent pleinement acteurs de leur insertion professionnelle.

La question de l'efficience de ces outils a fait l'objet d'une étude pilotée par le centre Enic/Naric France.
L'étude « **Utilisation ou potentielle utilisation des cadres de certification comme outil de la mobilité par les établissements d'enseignement supérieur et autres acteurs de la mobilité** » a été conjointement menée par 7 centres ENIC/NARIC en Europe. Menée sur 3 cibles (établissements de formation, employeurs et administrations) elle avait pour objectifs principaux d'établir un état des lieux de la connaissance et de l'utilisation des outils européens de mobilité, d'identifier les pratiques de reconnaissance des diplômes étrangers, de promouvoir l'utilisation des outils européens et inciter à leur utilisation dans un objectif de mobilité et d'insertion professionnelle.
Les résultats ont permis de mettre en évidence que la cible la plus difficile à atteindre était les employeurs qui connaissaient trop peu ces outils et donc ne les utilisaient pas. Les établissements de formation étaient quant à eux plus au fait sur l'existence de ces outils sans pour autant les utiliser dans leurs procédures de reconnaissance. Les conclusions ont souligné l'importance d'inclure les étudiants dans les prochaines actions à mettre en place. Globalement une coopération plus étroite entre les différents acteurs est nécessaire, elle permettrait de rendre plus identifiable les

...

points de contacts. Mais surtout c'est la nécessité d'organiser des sessions de formation auprès des publics cibles qui a été soulignée et qui a fait l'objet du projet Erasmus+ action clé N°3 « Enhancing the use of mobility tools for recognition » coordonnée actuellement par le centre ENIC-NARIC France.

La conférence a permis de mettre en évidence la complémentarité des outils nationaux ou européens. Ils ont été créés pour rendre les parcours effectués à l'étranger plus transparents et pour faciliter la mobilité et l'insertion professionnelle. Mais pour faire en sorte que ces objectifs soient atteints, il faudrait les rendre encore plus lisibles, pour que leur utilisation devienne optimale et systématique.
Une coordination efficiente de tous ces réseaux apporterait une cohérence d'ensemble.

Europass en quelques chiffres

En 2015, Europass fête ses 10 ans !

Près de
90 millions de visites
sur le portail européen*

Plus de
41 millions
de CV Europass complétés

1 million
de Passeports des Langues

420 418
Europass Mobilité délivrés au niveau européen

120 000
Europass Mobilité délivrés en France

Des documents disponibles dans
27 langues

Europass sur le web :

-> Pour constituer son eportfolio :
http://europass.cedefop.europa.eu/fr/home*

-> Pour des informations Europass France :
http://www.agence-erasmus.fr/page/europass

Actualités du réseau ELGPN*

Le Réseau ELGPN, créé en 2007 représente les intérêts de 31 États membres au niveau de l'UE. Il promeut la coopération dans le développement des politiques et des systèmes d'orientation tout au long de la vie (OTLV) au niveau national.
En 2013-2014 le réseau s'est concentré sur :
-> des activités d'adaptation et mise en œuvre du Kit de ressources ;
-> des études sur l'impact des services liés au développement des carrières dans tous les secteurs, le travail en dehors de l'Europe ;
-> l'étude avec l'OCDE des liens entre orientation et réussite à partir des résultats PISA 2012 ;
-> l'élaboration d'un cadre européen des politiques et des systèmes d'OTLV ;
-> la production de textes sur le développement des politiques européennes d'orientation.

ELGPN a produit un **Progress Report, The Evidence Guide** (base de données en et hors Europe) en collaboration avec CIDPP** et IAEVG***, **The European Guidelines** (outil de référence commun pour le développement des politiques et systèmes d'OTLV), **des notes succinctes** (Relation OTLV et Garantie Jeunesse, décrochage scolaire, les différentes formes d'apprentissage en milieu de travail), **des notes internes** proposées par la France (Financement de l'orientation, Formation des enseignants à l'orientation)…

A l'initiative d'ELGPN et Euroguidance France, un séminaire « Coopération inter-réseaux pour l'orientation tout au long de la vie, du niveau national au niveau européen » a été organisé en juin à Paris. Cette rencontre des représentants des structures françaises liées à l'orientation visait un décloisonnement de l'action publique, en vue de promouvoir un lieu de travail collaboratif et interministériel.
Cette journée a permis de souligner les bénéfices du travail inter-réseaux, gage de cohérence et de qualité pour conseiller les décideurs. Les actes et un répertoire numérique des réseaux sont à paraître. Un prochain séminaire sera organisé en 2015 pour mettre en place un groupe de travail national.

**European LifeLong Guidance Policy Network*
*** Centre international pour le développement de la politique publique de l'orientation*
****the International Association for Educational and Vocational Guidance (IAEVG) ou en traduction française AIOSP (Association Internationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle)*

Rédacteur en chef : Laurent Lascrou, agence Erasmus+
Ont participé à la rédaction des actes : G. Boscato, A. Deron, E. Zamorano, I. Llantia-Suhard, O. Legeard, M. Dossou-Boisseau, A. Vielajus, R. Roussel
Maquette : Julia Robisco, Agence Erasmus+

Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.
MARS 2015.